

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 09 MARS 2012

\* \* \* \* \*

Convocation du Conseil : 02 Mars 2012

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le Vendredi 09 Mars 2012 à 19 heures, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé CHEVALIERAS

**ORDRE DU JOUR** : ➤ Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 Décembre 2011 - Adoption Compte Administratif/Compte de Gestion : Cne/Eau/Lot<sup>SS</sup> - Affectation du Résultat : Commune/Eau - Fixation des Taux d'imposition 2012 - Amortissement Etude Aménagement Zone des Ecures - Vote du Budget Primitif 2012 : Commune/Eau/Lotissement - Projet Lotissement des Ecures : ♦ *Abandon ancien captage* ♦ *Acquisition ou échange de parcelle* ♦ *Demande subvention Conseil Général : Ass<sup>t</sup> Collectif Zone Pavillonnaire* - Projet Enfouissement des réseaux au Pont : ♦ *Demande de financement 1% paysage & développement* - Participation communale extension réseaux (Eau/EDF) - Télépaiement des produits locaux non fiscaux – Autorisation de passage en terrain privé de canalisations - Constitution des bureaux de votes : ♦ *Elections Présidentielles : 22 Avril & 06 Mai 2012* ♦ *Elections Législatives : 10 & 17 Juin 2012*- Suivi des dossiers - Affaires diverses.

**PRESENTS** : MM. CHEVALIERAS, BRUNAUD, ISOLA, CHATEAU, GASNET, DEVOS, Mme VERGER, M. LASCOUX, Mme DROUILLARD, M. CHARBONNIER, Mme VIAU

**EXCUSES** : Mr GOUNY

**ABSENTS** : MM. JABRILLAT, CHANUDET, PETIT.

<p style="text-align: center;"><b>ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2011</b></p>
--

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

# ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 & VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 - COMMUNE -

## EXPOSE DU MAIRE

### ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Je vous sou mets, en premier lieu, le Compte Administratif de l'exercice 2011.

Il fait ressortir un excédent global de clôture de 154 157.79 €.

Cet excédent est repris au Budget Primitif 2012.

L'assemblée voudra bien faire savoir si elle adopte le Compte Administratif de l'exercice 2011. Celui-ci est en concordance avec le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le Compte Administratif 2011.

### DELIBERATION N°2012-61 EN DATE DU 09 MARS 2012 PORTANT SUR L'ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

Sous la présidence de Roland BRUNAUD délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2011 dressé par Jean-Claude CHEVALIERAS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		138 128.65		62 216.94		200 345.79
Opérations de l'exercice	397 981.31	414 010.25	290 514.53	279 883.46	688 495.84	693 893.71
<b>TOTAUX</b>	<b>397 981.31</b>	<b>552 139.10</b>	<b>290 514.53</b>	<b>342 100.40</b>	<b>688 495.84</b>	<b>894 239.50</b>
Résultats de clôture		154 157.79		51 585.87		205 743.66
Restes à réaliser				9 030.00		9 030.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>397 981.31</b>	<b>552 139.10</b>	<b>290 514.53</b>	<b>351 130.40</b>	<b>688 495.84</b>	<b>903 269.50</b>
Résultats définitifs		154 157.79		60 615.87		214 773.66

2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**DELIBERATION N°2012-62 EN DATE DU 09 MARS 2012 PORTANT SUR L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DRESSE PAR MR MARCELAUD - RECEVEUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) statuant sur la comptabilité de valeurs inactives;

→ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N°2012-63 EN DATE DU 09 MARS 2012 PORTANT SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2011.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

Considérant les éléments suivants :

**◆ Pour mémoire :**

Résultat de Fonctionnement Antérieur Reporté (002)	138 128.85
Résultat d'Investissement Antérieur Reporté (001)	62 216.94

**◆ Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31/12/2011 :**

Solde d'exécution de l'exercice	- 10 631.07
Résultat d'Investissement Antérieur Reporté	<u>62 216.94</u>
Solde d'exécution cumulé	51 585.87

<b>◆ Restes à Réaliser au 31 Décembre 2011 :</b>	
Sur Dépenses d'Investissement	0.00
Sur Recettes d'Investissement	<u>9 030.00</u>
Solde des Restes à Réaliser	9 030.00

<b>◆ Résultat Consolidé de la Section d'Investissement au 31/12/2011 :</b>	
Rappel du Solde d'exécution Cumulé	51 585.87
Rappel du Solde des Restes à Réaliser	<u>9 030.00</u>
	60 615.87

<b>◆ Résultat de Fonctionnement à Affecter :</b>	
Résultat de 2011	16 028.94
Résultat de Fonctionnement Antérieur Reporté	<u>138 128.85</u>

**Total à Affecter** **154 157.79**

**DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la Section de Fonctionnement comme suit :

Couverture besoin de financement de la Section d'Investissement	0.00
Affectation complémentaire au financement de la Section d'Investissement	- 3 000.00
Reste disponible sur Résultat de Fonctionnement Cumulé	<b>151 157.79</b>

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Le projet du Budget Primitif 2012 a été examiné par la commission des Finances, il s'élève à 721 012 € répartis à raison de 559 473 € pour la section de Fonctionnement et 161 539 € pour la section d'Investissement.

L'assemblée voudra bien examiner les propositions contenues dans ce projet de Budget Primitif 2012 avant de procéder au vote, et en particulier :

- les taux d'imposition sur les taxes directes locales
- les subventions
- les investissements

Voir tableaux récapitulatifs ci-joints.

## TAUX D'IMPOSITION 2012

Rappel des taux en 2011 :

Taxe d'habitation : 9.13 %  
Foncier bâti : 10.71 %  
Foncier non bâti : 49.81 %

Bien que le taux d'inflation constaté sur les douze derniers mois s'élève à 2.1%, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les augmentations suivantes :

- Taxe d'habitation : + 2%                      Taux : 9.31 %  
- Foncier bâti : + 2%                              Taux : 10.92 %  
- Foncier non bâti : + 1%                        Taux : 50.31 %

Ainsi, pour 2012 les produits fiscaux directs seraient de 122 808 € contre 116 404 € en 2011 compte tenu d'une augmentation forfaitaire des valeurs locatives de 1.8 %.

**Il appartiendra au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer**

### SUBVENTIONS 2012

	2011	2012
<b>COOPERATIVE SCOLAIRE</b>	450 €	450 € <i>(proposé par la commission de l'Ecole)</i>
<b>A.C.C.A</b>	346 €	(+ 1.5%) 352 € <i>(proposé par la commission des Finances)</i>
<b>FOYER RURAL</b>	1 926 € <i>(Dont 450 € de subvention exceptionnelle)</i>	(+ 1.5%) 1 580 € <i>(proposé par la commission des Finances dont 80 € perte sur concert)</i>
<b>C.C.A.S</b>		(+ 1.5%) 3 150 €
<b>COMICE AGRICOLE</b>	3 100 €	118 €
<b>ADIAM (Voix d'Eté)</b>	118 €	500 € <i>(proposé par la commission des Finances)</i>
	500 €	
<b>RALLYE DU VAL DE CREUSE</b>		(+ 1.5%) 153 € <i>(proposé par la commission des Finances)</i>
	150 €	

**TOTAL :                                      6 590 €                                      6 303 €**

**Il appartiendra au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.**

## INVESTISSEMENT 2012

### **BATIMENTS :**

**57 600 €**

- Réhabilitation Bâtiment BRAVIN 37 800 €
- Mairie : *Salle Conseil + Porte/W.C/  
Rambarde accès handicapés* : 12 000 €
- Eclairage : *Extérieur Salle Polyvalente/  
Cave Foyer Rural* : 800 €
- Chaufferie : Réparation suite au gel 5 000 €  
Isolation 2 000 €
- Réfection Local Foyer Rural : - €

### **MOBILIER/MATERIEL :**

**9 400 €**

- Lame de déneigement + Montage : 7 100 €
- Projecteur vidéo : 500 €
- Panneaux Electoraux (6) : 1 000 €
- Imprimante : 500 €
- Ecole : *Meubles Bibliothèque/Rangement* : 300 €

### **RESEAU ELECTRIQUE/INCENDIE :**

**3 500 €**

- Spots extérieur Eglise : 1 000 €
- Borne Incendie Villejavat : 2 500 €

### **AUTRES/SIGNALISATION :**

**2 000 €**

- Panneaux : 2 000 €

### **OPERATIONS IMMOBILIERES :**

**3 800 €**

- Acquisition Terrain La Gare + clôture : 3 800 €

**TOTAL : 76 300 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

⇒ D'augmenter de 2% la Taxe d'Habitation (de 9.13% à 9.31%), de 2% le Foncier Bâti (de 10.71% à 10.92%) et de 1% le Foncier Non Bâti (de 49.81% à 50.31%)

⇒ D'inscrire une somme de 3 000 € en Investissement pour le remplacement du Standard de la Mairie et l'achat d'un micro pour le projecteur vidéo.

**ADOpte** le Budget Primitif 2012.

**DELIBERATION N°2012-64 EN DATE DU 09 MARS 2012 PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**ADOpte** le Budget Primitif 2012 de la commune qui s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**                      **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 563 483.79 €

Recettes : 563 483.79 €

Dépenses : 161 538.87 €

Recettes : 161 538.87 €

**DELIBERATION N°2012-65 EN DATE DU 09 MARS 2012 PORTANT SUR LA FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2012**

Monsieur le Maire indique que pour compléter l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pré-rempli par la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition 2012.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**FIXE** les taux d'imposition 2012, comme suit :

- Taxe d'Habitation : 9.31%

- Foncier Bâti : 10.92 %

- Foncier Non Bâti : 50.31 %

**DELIBERATION N°2012-66 EN DATE DU 09 MARS 2012 PORTANT SUR L'AMORTISSEMENT DE L'ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA ZONE DES ECURES**

La 1<sup>ère</sup> étude d'aménagement de la zone des Ecures effectuée par la Direction Départementale de l'Equipement, qui n'a pas été suivie d'effet a été réglée sur le budget communal de l'exercice 2008 au compte 2031.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DECIDE :**

D'amortir l'étude d'aménagement de la zone des Ecures - à compter de l'exercice 2012 - sur une durée de 5 ans.

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 &  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 - EAU -**

**EXPOSE DU MAIRE**

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Je vous sou mets, en premier lieu, le Compte Administratif de l'exercice 2011.

Il fait ressortir un excédent global de clôture de 91 678.49 €.

Cet excédent est repris au Budget Primitif 2012.

L'assemblée voudra bien faire savoir si elle adopte le Compte Administratif de l'exercice 2011. Celui-ci est en concordance avec le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le Compte Administratif 2011.

**DELIBERATION N°2012-67 EN DATE DU 09 MARS 2012 PORTANT SUR  
L'ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

Sous la présidence de Roland BRUNAUD délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2011 dressé par Jean-Claude CHEVALIERAS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		71 374.88	12 710.06		12 710.06	71 374.88
Opérations de l'exercice	61 840.51	82 144.12	32 342.19	56 557.76	94 182.70	138 701.88
<b>TOTAUX</b>	<b>61 840.51</b>	<b>153 519.00</b>	<b>45 052.25</b>	<b>56 557.76</b>	<b>106 892.76</b>	<b>210 076.76</b>
Résultats de clôture		91 678.49		11 505.51		103 184.00
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>61 840.51</b>	<b>153 519.00</b>	<b>45 052.25</b>	<b>56 557.76</b>	<b>106 892.76</b>	<b>210 076.76</b>
Résultats définitifs		91 678.49		11 505.51		103 184.00



2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**DELIBERATION N°2012-68 EN DATE DU 09 MARS 2012 PORTANT SUR L'ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2011 DRESSE PAR MR MARCELAUD – RECEVEUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) statuant sur la comptabilité de valeurs inactives;

→ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

**DELIBERATION N°2012-69 EN DATE DU 09 MARS 2012 PORTANT SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2011.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

<b>◆ Pour mémoire :</b>	
Résultat de Fonctionnement Antérieur Reporté (002)	71 374.88
Résultat d'Investissement Antérieur Reporté (001)	- 12 710.06

<b>◆ Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31/12/2011 :</b>	
Solde d'exécution de l'exercice	24 215.57
Résultat d'Investissement Antérieur Reporté	<u>- 12 710.06</u>
Solde d'exécution cumulé	11 505.51

<b>◆ Restes à Réaliser au 31 Décembre 2011 :</b>	
Sur Dépenses d'Investissement	0.00
Sur Recettes d'Investissement	<u>0.00</u>
Solde des Restes à Réaliser	0.00

<b>◆ Résultat Consolidé de la Section d'Investissement au 31/12/2011 :</b>	
Rappel du Solde d'exécution Cumulé	11 505.51
Rappel du Solde des Restes à Réaliser	<u>0.00</u>
	11 505.51

<b>◆ Résultat de Fonctionnement à Affecter :</b>	
Résultat de 2011	20 303.61
Résultat de Fonctionnement Antérieur Reporté	<u>71 374.88</u>
Total à Affecter	<b>91 678.49</b>

**DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la Section de Fonctionnement comme suit :

Couverture besoin de financement de la Section d'Investissement	0.00
Affectation complémentaire au financement de la Section d'Investissement	- 30 000.00
Reste disponible sur Résultat de Fonctionnement Cumulé	<b>61 678.49</b>

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Le projet du Budget Primitif 2012 s'élève à 256 799 € répartis à raison de 182 709 € pour la section de Fonctionnement et de 74 090 € pour la section d'Investissement.

L'assemblée voudra bien examiner les propositions contenues dans ce projet de Budget Primitif 2012 avant de procéder au vote.

Voir tableaux ci-joints.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**ADOpte** le Budget Primitif 2012.

**DELIBERATION N°2012-70 EN DATE DU 09 MARS 2012 PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**ADOpte** le Budget Primitif 2012 de l'eau qui s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**      **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 182 708.49 €

Recettes : 182 708.49 €

Dépenses : 74 089.51 €

Recettes : 74 089.51 €

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 & VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 - LOTISSEMENT DES ECURES -**

**EXPOSE DU MAIRE**

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Je vous sou mets, en premier lieu, le Compte Administratif de l'exercice 2011.

Il fait ressortir un excédent global de clôture de 7 406.25 €.

Cet excédent est repris au Budget Primitif 2012.

L'assemblée voudra bien faire savoir si elle adopte le Compte Administratif de l'exercice 2011. Celui-ci est en concordance avec le compte de gestion dressé

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le Compte Administratif 2011.

**DELIBERATION N°2012-71 EN DATE DU 09 MARS 2012 PORTANT SUR L'ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

Sous la présidence de Roland BRUNAUD délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2011 dressé par Jean-Claude CHEVALIERAS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

## COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT DES ECURES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	13 131.41	13 131.41	12 593.75	20 000.00	25 725.16	33 131.41
TOTAUX	13 131.41	13 131.41	12 593.75	20 000.00	25 725.16	33 131.41
Résultats de clôture				7 406.25		7 406.25
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	13 131.41	13 131.41	12 593.75	20 000.00	25 725.16	33 131.41
Résultats définitifs				7 406.25		7 406.25

2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### DELIBERATION N°2012-72 EN DATE DU 09 MARS 2012 PORTANT SUR L'ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2011 DRESSE PAR MR MARCELAUD – RECEVEUR

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) statuant sur la comptabilité de valeurs inactives;

→ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Le projet du Budget Primitif 2012 s'élève à 895 788 € répartis à raison de 460 394 € pour la section de Fonctionnement et de 435 394 € pour la section d'Investissement.

L'assemblée voudra bien examiner les propositions contenues dans ce projet de Budget Primitif 2012 avant de procéder au vote.

Voir tableau ci-joint.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**ADOpte** le Budget Primitif 2011.

**DELIBERATION N°2014-73 EN DATE DU 09 MARS 2012 PORTANT SUR LE VOTE  
DU BUDGET PRIMITIF 2012**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**ADOpte** le Budget Primitif 2012 du Lotissement des Ecures qui s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 460 394 €

Recettes : 460 394 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 435 394 €

Recettes : 435 394 €

**ABANDON DE L'ANCIEN CAPTAGE DES ECURES**

Monsieur le Maire indique que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée Section ZM N° 71 sur laquelle se situe l'ancien captage d'alimentation en eau potable du bourg de Glénic.

Ce captage n'étant plus en service depuis de nombreuses années,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité

**DECIDE** l'abrogation de l'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique des travaux communaux d'alimentation en eau potable en date du 03 Février 1951.

**ACQUISITION OU ECHANGE DE PARCELLE**

Monsieur le Maire indique que par rapport au projet initial du Lotissement des Ecures, il apparaît souhaitable de déplacer la station d'assainissement pour supprimer les contraintes visuelles ou olfactives éventuelles.

Ainsi il propose au Conseil Municipal l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section ZM N° 66 pour une surface d'environ 3 000 m<sup>2</sup>.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à cette proposition.

**MANDATE** Monsieur le Maire pour faire une proposition d'achat dans la limite de 1 500 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération qui se fera par un acte administratif.

Les frais d'enregistrement et de bornage seront à la charge de la commune.

## MODIFICATION PARTIELLE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 31 Janvier 2003 le Conseil Municipal avait décidé d'approuver le schéma directeur d'assainissement concernant l'ensemble du territoire classé en zone d'assainissement non collectif.

Il indique que compte tenu de la réalisation du projet de lotissement aux Ecures, il est nécessaire de modifier partiellement le zonage d'assainissement existant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DECIDE** : ☞ la mise en place d'un zonage d'assainissement collectif sur les parcelles cadastrées section ZM N° 66-71-48.

☞ la mise à l'enquête publique de ce zonage d'assainissement

**DESIGNE** le Cabinet SAUNIER & ASSOCIES pour la réalisation du dossier d'étude d'assainissement estimé à 1 950.00 € H.T

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Cabinet SAUNIER & ASSOCIES.

## DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU 1% PAYSAGE ET DEVELOPPEMENT

Monsieur le Maire rappelle le projet d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sur la zone du Pont.

Ces travaux permettront d'améliorer d'une part l'esthétique du paysage du périmètre d'un site classé (Eglise) et d'autre part d'accroître la sécurité d'approvisionnement des riverains.

Cette action pourrait bénéficier d'une participation de l'Etat au titre du 1% Paysage et Développement.

Le montant des devis s'élève à 76 411.99 € H.T.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**SOLLICITE** la participation de l'Etat au titre du 1% Paysage et Développement pour cette action.

**ARRETE** le plan de financement suivant :

Travaux d'enfouissement des réseaux : 76 411.99 € H.T

TOTAL : 76 411.99 € H.T

Participation SDEC :

- 30 % sur fourniture et pose Eclairage Public : 8 973.60 €

- 30 % sur Génie Civil France Télécom : 11 250.00 €

Subvention 1% Paysage (50 %) : 38 206.00 €

Fonds Libres : 17 982.39 € H.T

## **PARTICIPATION COMMUNALE EXTENSION RESEAUX (EAU/EDF)**

### **EXPOSE DU MAIRE**

Le Conseil Municipal dans ses séances des 20 Février 2004 & 05 Décembre 2007 avait décidé de prendre en charge les extensions de réseaux Eau/EDF dans la limite de 100 mètres pour EDF et à concurrence de 3 000 € pour le réseau d'eau.

Compte tenu des demandes de certificat d'urbanisme qui parviennent en mairie, je vous propose de discuter de la pertinence de ces deux délibérations.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

**DECIDE** : - d'appliquer ces délibérations pour la demande de certificat d'urbanisme de Mr Serge SOUTON.

- de plafonner la participation de la commune à 1 500 € pour les extensions de réseau d'eau, sous réserve que les textes prévoient que la prise en charge par le pétitionnaire d'une partie de l'extension ne constitue pas un raccordement à usage unique.

## **TELEPAIEMENT DES PRODUITS LOCAUX NON FISCAUX**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la nouvelle offre de services aux collectivités territoriales, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a ouvert son site de télépaiement sur Internet.

Le dispositif TIPI (Titres Payables sur Internet) permet aux usagers de payer en ligne les produits locaux non fiscaux (Eau, Cantine, Garderie, ...) dans un environnement sécurisé 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la mise en œuvre de ce nouveau mode d'encaissement des produits locaux non fiscaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la collectivité et la Direction Départementale des Finances Publiques.

## **AUTORISATION DE PASSAGE EN TERRAIN PRIVE DE CANALISATIONS**

Monsieur le Maire indique que compte tenu de la réalisation du projet de lotissement aux Ecures, il y a lieu :

- d'une part, de déplacer la conduite d'eau potable alimentant le Bourg qui, actuellement traverse la zone en voie d'urbanisation

- d'autre part, de mettre en place une canalisation pour les eaux usées reliant le réseau d'assainissement de la zone pavillonnaire à la station de traitement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions d'autorisation de passage en terrain privé de canalisations d'eau potable et d'eaux usées.



# CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTES DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES & LEGISLATIVES

Constitution des bureaux de vote des Elections Présidentielles pour les scrutins des 22 Avril et 06 Mai 2012 et des Elections Législatives pour les scrutins des 10 et 17 Juin 2012.

## SUIVI DES DOSSIERS

Le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe actuellement pourvu par un agent contractuel pour une durée hebdomadaire de 16 heures sera vacant à compter du 13 Avril 2012.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DONNE** un accord de principe pour le recrutement d'un nouvel agent éventuellement sous la forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

## AFFAIRES DIVERSES

♦ Groupement de commande de la Communauté de Communes de GUERET/ST-VAURY pour : « l'entretien de l'éclairage public », « les carburants » et « la signalisation » à partir de ceux qui existent entre la Ville de Guéret et la Communauté de Communes de GUERET/ST-VAURY : Accord de principe du Conseil Municipal.

♦ Demande de Subvention du Souvenir Français : Refus du Conseil Municipal

♦ La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le Lundi 14 Mai 2012 à 20 heures.

Le Maire,

Les Conseillers,